

LE compostage partagé GUIDE



LES BONS GESTES
POUR TRIER ET
VALORISER
VOS BIODÉCHETS

Pourquoi composter ?



Composter vos déchets alimentaires permet de reproduire ce qui se passe dans une forêt quand les déchets animaux et végétaux se décomposent pour former la couche superficielle du sol que l'on appelle « **humus** ».

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ, C'EST :



Efficace pour réduire vos déchets

Vous valorisez vos déchets biodégradables et réduisez votre poubelle quotidienne d'environ 1/3 de son poids.



Bénéfique pour vos plantes et votre jardin

Vous produisez un engrais naturel qui va nourrir vos plantes et améliorer la qualité de la terre tout en maintenant l'humidité.



Convivial et accessible

Vous partagez des moments conviviaux avec vos voisins et préservez la qualité de votre environnement.



Et si vous souhaitez composter à votre domicile, optez pour un composteur individuel :

Un composteur,
si vous avez un jardin.



Un lombricomposteur,
si vous n'avez pas de jardin.





Nos biodéchets sont une ressource

La réglementation en termes de déchets évolue et impose aux collectivités un défi majeur que nous devons relever ensemble : la généralisation du tri à la source des biodéchets. En effet, ces derniers représentent encore un tiers du contenu de notre poubelle alors qu'ils sont une ressource.



Pour accompagner les ménages dans cette démarche de tri et de valorisation à la source, l'Agglomération a lancé l'implantation de nombreux sites de compostage partagé de proximité partout sur le territoire, sans oublier la gratuité des composteurs individuels et des lombricomposteurs.

Ce mémo a l'ambition de vous simplifier le compostage partagé. À la clef : des gestes pratiques et très faciles qui vous permettront de réduire vos déchets alimentaires et de produire un engrais maison 100 % naturel.

Merci à tous pour ce pas de plus en faveur de notre écométropole !



Franck PROUST
Président
de Nîmes Métropole



Bernard ANGELRAS
Vice-président
délégué à l'Environnement,
à la Collecte et au traitement
des déchets

Comment ça marche ?

Un site de compostage partagé est constitué de 3 bacs distincts en bois, à l'intérieur desquels cohabitent êtres vivants et micro-organismes (champignons, bactéries, vers de terre, etc.). Ce processus naturel de décomposition transforme vos déchets en une matière organique fertilisante, appelée « **compost** ».



SITE DE CO
PAR ICI VO
Compostez en toute



DÉCHETS FRAIS



Bac où sont réalisés les apports de **déchets alimentaires, préalablement coupés en morceaux.**



EMPOSTAGE PARTAGÉ

S BIODÉCHETS !

facilité et quand vous voulez

**BAC
DE BROYAT**

**BAC DE
MATURATION**

BROYAT



COMPOST EN COURS



Réserve de **matière sèche** (broyat) permettant d'ajuster le taux d'humidité et favorisant l'aération des matières en décomposition.

Bac destiné à faire mûrir le compost avant son utilisation. **Ce bac est géré uniquement par les référents du site.**



Bon à savoir

Ne rien déposer dans ce bac.

Cette réserve de matière sèche est précieuse et indispensable au bon équilibre du compost.



Bon à savoir

Une fois le compost arrivé à maturation, une distribution du compost vous sera proposée.

Quels déchets composter ?



BON À COMPOSTER ☺



Épluchures
de fruits et légumes



Fruits et légumes
abîmés



Oignons
et gousses d'ail



Agrumes



Café



Thé



Coquilles d'œufs
écrasées



Restes de repas
en petites quantités



NE PAS COMPOSTER



**ATTENTION
AUCUN DÉCHETS
VÉGÉTAUX DE JARDIN**

Feuilles, herbes, branches



Viandes et os



Poissons et arêtes



Fromages et laitages



Pain rassis



Coquillages



Cartons et boîtes d'œufs



Cendres et poussière



Sacs plastique, sacs
biodégradables et krafts

Comment réussir le compostage partagé ?

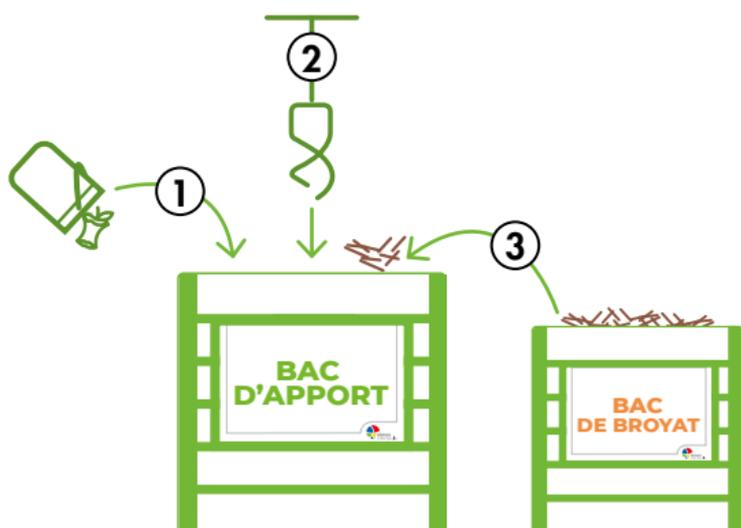
RÈGLE N°1

TRIEZ, COUPEZ tous vos déchets alimentaires en petits morceaux pour accélérer la décomposition.



RÈGLE N°2

- ① **VERSEZ** vos biodéchets uniquement dans le **bac d'apport**
- ② **MÉLANGEZ** sur toute la surface à l'aide de l'aérateur ou autre outil disponible sur le site
- ③ **SAUPOUDREZ** vos biodéchets avec du **broyat**





RÈGLE N°3

LAISSEZ MÛRIR LE COMPOST DANS LE BAC DE MATURATION

Ce bac est géré uniquement par le référent du site.
Un compost mûr ressemble à de la terre meuble
(brun foncé, presque noir). Il a l'odeur de la
terre en forêt.



Bon à savoir

Respectez les bacs gérés par les référents de site qui vérifie régulièrement le bon équilibre entre matières humides et matières sèches du bac d'apport, et qui alimente le bac de broyat en cas de rupture.



COMMENT RÉUSSIR VOTRE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Voir le tuto en **vidéo ici**
ou rdv sur **nimes-metropole.fr**

Comment récupérer et utiliser votre compost ?



COMMENT RÉCUPÉRER VOTRE COMPOST ?



Une à deux fois par an environ, selon les quantités de déchets apportés sur le site, le référent vous informera de la distribution du compost.

COMMENT UTILISER VOTRE COMPOST ?

Pur au pied des arbres, arbustes et plantes (couche de 1 ou 2 cm).

En repotage, mélangez 1/3 de compost et 2/3 de terre.



Vous n'avez ni jardin ni plante d'intérieur ?

Pas d'inquiétude, le surplus de compost sera évacué par le référent du site.



Bon à savoir

Les missions du référent de site :

- ① **Contrôler et informer** sur les erreurs d'apport
- ② **Surveiller** l'équilibre entre matières sèches et matières humides
- ③ **Veiller** hebdomadairement au bon fonctionnement du site
- ④ **Alerter** le maître composteur en cas de rupture de broyat
- ⑤ **Prévenir** le maître composteur lorsque le Bac d'apport est plein au 3/4



Vous souhaitez devenir référent de site ?
Contactez Nîmes Métropole :
dctdm@nimes-metropole.fr

Un problème ? Une solution !



VOUS CONSTATEZ UN SOUCI SUR LE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Contactez votre référent ou Nîmes Métropole
par mail à dctdm@nimes-metropole.fr



Où trouver les sites de compostage partagé ?



Nîmes Métropole a créé une carte référençant les sites de compostage partagé ouverts au public.



Liste des sites de compostage partagé

Sélectionnez «Propreté-Déchets», puis «Points d'apports volontaires»



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? DES SUGGESTIONS ?



dctdm@nimes-metropole.fr

La Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole est à votre disposition !

D'AUTRES GUIDES À DÉCOUVRIR

Le compostage individuel

Le lombricompostage individuel

